

# EcoLogic

La 2<sup>e</sup> vie des équipements électriques

**RECYCLER C'EST AIDER**  
**OPÉRATION CABAS-CHICS !**

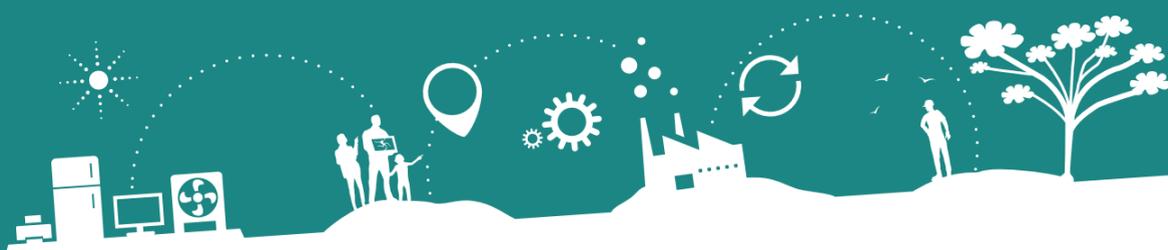
**10 CABAS-CHICS  
ECOLOGIC**

achetés sur la Boutique du Téléthon

**= 20 €**

versés pour la recherche médicale  
à l'AFM-Téléthon\*

**du 15 novembre au 29 décembre 2017**



**AFM TÉLÉTHON**  
INNOVER POUR GUÉRIR  **8 ET 9  
DÉCEMBRE  
2017**

[www.ecologic-france.com](http://www.ecologic-france.com)

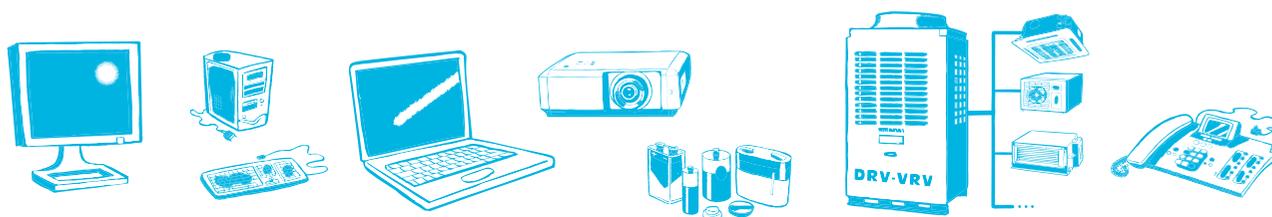


\*Don effectué par EcoLogic, éco-organisme agréé par l'État pour la collecte et le recyclage des déchets électriques.

Un service d'Ecologic

# Collecte et recyclage **gratuits\*** des Déchets Electriques Professionnels des entreprises et administrations

Pour les déchets électriques professionnels de la bureautique,  
de télécoms, de cuisine, de chauffage, piles...



**Vous avez des déchets d'équipements électriques  
professionnels dont vous souhaitez vous débarrasser**

**[www.e-dechet.com](http://www.e-dechet.com)** est un outil de gestion mutualisée de déchets professionnels.  
**Cette solution, conforme à la réglementation est une offre de l'éco-organisme  
Ecologic, agréé par l'Etat pour la collecte et le recyclage des déchets électriques.**



Chaque entreprise ou administration, est responsable de la gestion des déchets qu'elle produit et/ou détient jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers. Elle doit s'assurer que leur élimination est conforme à la réglementation.

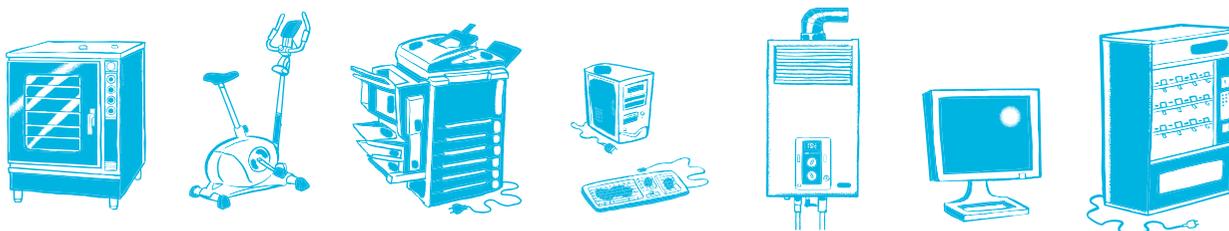
**Article L 541-2 du Code de l'environnement**

En quelques clics seulement, vos déchets professionnels sont enlevés, recyclés et tracés jusqu'à l'élimination et valorisation finale.

## Quels sont les équipements concernés ?

**Ecologic prend en charge une vaste gamme d'équipements électriques et électroniques usagés :**

- Les équipements bureautiques, télécoms, réseaux (photocopieur, téléphone...).
- Les équipements de génie climatique et de chauffage (climatiseur, chaudière,...).
- Les outils professionnels (perceuse, disqueuse, ...).
- Les équipements de sport, loisir et création (tapis de course, vélo d'appartement, ...).
- Les distributeurs automatiques (parcmètre, borne de ticket d'attente, ...).
- Les piles.



## Conditions de collecte gratuite\*

- **A partir de 500 kg** d'équipements,
- **Matériels prêts à la collecte** (palettisés, filmés, sur roulette ou sur pied),
- **A quai ou au rez-de-chaussée, à moins de 50 m de la zone de chargement,**
- **Matériels dépourvus de leurs emballages.**

Des services complémentaires sont disponibles sur devis sur [www.e-dechet.com](http://www.e-dechet.com) (palettisation, relevé des numéros de série, effacement de données...).

\*en dehors de ces conditions, un devis vous sera proposé.

## Comment procéder pour faire une demande d'enlèvement ?

**Faites votre demande en vous connectant sur [www.e-dechet.com](http://www.e-dechet.com) :**



1. Identifiez-vous ou créez votre compte.
2. Sélectionnez vos équipements et choisissez un service adapté à votre besoin.
3. Validez votre commande, une date de rendez-vous est proposée sous 72H.
4. Suivez les opérations et accédez aux documents de tracabilité.

**Toutes les informations sur :**

[www.e-dechet.com](http://www.e-dechet.com)  
[www.ecologic-france.com](http://www.ecologic-france.com)  
ou au **01 30 57 79 14**

**EcoLogic**

La 2<sup>e</sup> vie des déchets électriques